



JANVIER 2026

N°16

Anne, Magali et Mireille vous accueillent en mairie chaque :

Lundi : de 10 h à 12 h

Mardi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 16 h

Mercredi : de 10 h à 14 h

Jeudi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 16 h

Vendredi : de 10 h à 12 h

Samedi : de 10 h à 12 h

Téléphone :

03 29 50 07 09

Astreinte du maire, des adjoints

et du conseiller délégué

06 70 35 22 90

Fax :

03 29 50 78 44

E-mail :

communedetaintrux@wanadoo.fr

Site internet :

taintrux.fr

Merci à Messieurs Baradel et Lalevée pour nos sapins.



Le Noël du personnel communal.



Rétrospective de la fin de l'année 2025.

Le repas des aînés





LE MOT DU MAIRE

Chères Taintrusiennes, chers Taintrusiens, chers amis.

Malgré les fortes chutes de neige ayant empêché certains invités de se déplacer, c'est dans un climat chaleureux et convivial, en présence d'autorités locales, dont le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Président de la communauté d'agglomération, plusieurs maires et élus des communes voisines, que j'ai présenté mes vœux samedi 10 janvier 2026, devant un public taintrusien venu nombreux, notamment devant les forces vives du village.

C'était mes derniers vœux de cette mandature. En voici quelques extraits :

Cette année est une année d'élections municipales. Je suis tenu par des réserves préélectorales. Dans un souci d'équité, j'ai des obligations à respecter, notamment de ne pas annoncer mon programme électoral. Par contre la loi ne m'interdit pas de présenter le bilan de l'année écoulée et d'annoncer les investissements déjà engagés et actés.

L'année 2025 a été particulièrement intense et marquante pour notre commune. Elle a été celle de nombreux chantiers, de belles inaugurations et de décisions importantes pour l'avenir.

Je citerai tout d'abord **la restructuration du Haut-Fer**, véritable pôle de vie et de culture, avec la création de huit salles et d'un préau réservé aux festivités extérieures destinés aux associations, aux écoles et à notre bibliothèque municipale entièrement remeublée.

Ce projet ambitieux a été inauguré le 20 juin 2025, en présence des autorités locales qui nous ont aidés financièrement à reconverter ce bâtiment à hauteur de 80% de l'investissement. En présence également de l'architecte maître d'œuvre, des bureaux d'études, des entreprises et surtout, des associations, véritables actrices du dynamisme local, qui aujourd'hui vivent en parfaite harmonie et y ont trouvé toute leur place.

À noter qu'à ce jour, la totalité des dépenses des travaux et des équipements, des honoraires du maître d'œuvre et des études a été soldée. Nous sommes encore en attente du versement de plusieurs subventions importantes, des Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), ainsi que des Certificats d'Économies d'Énergies (CEE).

Toujours au Haut-Fer, dans le cadre de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), **les travaux d'aménagement de l'étang en réserve incendie**, de plus de 1500 m³ d'eau, sont engagés.

Afin de respecter les périodes légales de la loi sur l'eau, cette réserve incendie sera opérationnelle fin juin 2026, renforçant ainsi notre sécurité collective, notamment en direction d'éventuels feux de forêt.

Comme vous avez pu l'apercevoir, en matière de sécurité, **huit caméras de vidéoprotection** sont en cours d'installation aux points stratégiques de la commune, dont quatre à lecture automatique de plaques d'immatriculation aux axes principaux du village. C'est un outil précieux pour la tranquillité publique, mis en œuvre avec sérieux et discernement, pouvant être consulté et exploité par les forces de l'ordre en cas d'enquêtes judiciaires.

Pour une information plus fluide avec vous, **un tableau numérique interactif**, consultable tous les jours 24 heures sur 24, en remplacement des multiples documents papier affichés dans le hall d'entrée de la mairie, a vu le jour sur la façade de la mairie.

Y figurent tous les actes administratifs de la commune, l'état civil et les élections, les mariages, l'urbanisme, les arrêtés préfectoraux et municipaux, les comptes rendus des conseils municipaux et communautaires, les informations pratiques des associations et de l'office de tourisme de l'agglomération ainsi que le site internet de la mairie.

De même qu'**un panneau double-face** à messages variables a été installé à côté de la mairie, visible des 3 axes routiers du centre du village. En supplément des informations municipales et des messages urgents, les associations y font figurer leurs activités et leurs festivités.

À la demande de la jeunesse taintrusienne, **un distributeur de pizzas**, à redevance mensuelle, a été installé place de la mairie. Aujourd'hui, son utilité n'est plus à mettre en doute.

La salle polyvalente, elle aussi, s'est modernisée avec l'installation d'une vidéo-projection moderne grand écran, pouvant être mise à la disposition des locataires de la salle avec, naturellement, une option payante.

L'année a également été marquée par **le lancement du projet de rénovation de la mairie en juin 2024**, avec trois objectifs légaux clairs et obligatoires, afin de respecter les normes actuelles en vigueur.

Première obligation légale : l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, en vigueur depuis 2010, par l'installation d'un ascenseur. Aujourd'hui, pour accéder à l'accueil, si vous partez du rez de jardin, de la cantine, vous avez 56 marches à monter. 47 si vous passez par le porche de l'entrée principale. Pas étonnant que certaines personnes se présentent essouffées à l'accueil.



Deuxième obligation légale : mise aux normes de l'assainissement non-collectif par l'installation d'une micro-station d'épuration. Toutes les habitations sont soumises à un assainissement non-collectif aux normes. Les bâtiments communaux aussi, la mairie n'y échappe pas.

Troisième obligation légale : réduire l'empreinte carbone par la rénovation énergétique du bâtiment. Isolation thermique de l'ensemble de la structure, remplacement des menuiseries extérieures et changement du mode de chauffage au fioul très gourmand par une chaufferie aux pellets.

L'accueil et les bureaux seront réaffectés, tout comme la salle des fêtes transformée en salon d'honneur, en salle des mariages et du conseil.

Après le ravalement de la façade et la rénovation de la toiture datant de 2016, un investissement essentiel était nécessaire pour faire entrer notre mairie dans une nouvelle ère moderne et dynamique, au service de tous.

Enfin, en 2023, nous avons lancé l'étude des **travaux de l'église et de son orgue**, un patrimoine religieux auquel nous sommes tous profondément attachés et que je ne voudrais surtout pas être dans l'obligation de fermer.

Si aujourd'hui les messes y sont rares, nombreux sont les concerts organisés par l'association AROT chaque année mettant en valeur nos musiciens locaux.

Dans l'urgence, notre église Saint-Georges a besoin de travaux, nécessaire à sa survie. Une partie de la voûte du fond de la nef risque l'effondrement. L'orgue classé aux monuments historiques ainsi que le chemin de croix Anselme DE WARREN sont en danger. Certains cintres pourris de la voûte sont à remplacer, certains à consolider. Des travaux de plâtrerie de la voûte et le traitement total de la charpente habitée par des insectes xylophages sont nécessaires.

Pour nous aider à financer ces travaux, un appel aux dons, en collaboration avec la fondation du patrimoine a déjà été lancé en octobre 2023. À ce jour, plus de 17000€ ont été récoltés.

J'en profite pour remercier chaleureusement tous les généreux donateurs.

Des subventions sont en cours de demandes auprès de la DRAC du Grand-Est (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de l'État, du Conseil Départemental et de l'agglomération.

Afin de sauvegarder notre seule **boulangerie du village**, le conseil municipal a acté, à l'unanimité, le 21 novembre 2025, l'acquisition du bâtiment appartenant à Mme veuve Suzanne BROCHERAY, boulangère avec son époux pendant 22 ans, de novembre 70 à juillet 92, pour un montant de 85.000€. Vous avez été nombreux à nous faire part de votre satisfaction.

Au nom des Taintrusiens, j'ai remercié Mme BROCHERAY et sa fille Béatrice, présente à mes vœux, d'avoir offert à la commune la primeur de cette acquisition promise verbalement courant 2024. Sauver la dernière boulangerie de Taintrux était les vœux de Mme veuve Suzanne BROCHERAY.

Ces trois principaux investissements nécessaires seront financés par un prêt bancaire d'un million d'euros, délibéré à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2025. À noter qu'au 1^{er} janvier 2025, la commune est endettée à hauteur de 100,66€ par habitant, ce qui est bien inférieur à la strate nationale de 519,00€ pour une même population.

Oui, **une commune qui investit pour l'avenir** pour se moderniser, dans le respect des normes en vigueur, qui sauve le commerce de proximité et son patrimoine religieux, est une commune qui bouge et qui réussit.

Voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 21 novembre 2025, tous **les tarifs communaux** de cette année 2026 (tarifs des locations de salles, de la garderie, des repas de la cantine, etc.) ne subiront pas un centime d'augmentation.

À noter que l'année 2025 a été, pour la seconde fois, une très bonne année de **vente de bois**.

Les recettes 2025 se sont élevées à plus de 470.000€.

En hommage à nos vaillants maquisards du **maquis de Taintrux-Corcieux**, une signalétique du sentier de mémoire de Taintrux a été mise en place par la commune et l'association en souvenir des événements du maquis de Corcieux. Départ de la carrière de l'Épine en direction des écoles du centre, de l'ancien café de la poste et de la mairie, lieux occupés par la garnison allemande durant la seconde guerre mondiale.

Pour le bonheur et le repos des marcheurs et des randonneurs, trois **tables forestières** sont installées sur la commune. Une à la carrière de l'Épine à proximité de la stèle des maquisards et deux en forêt communale. L'une dans le massif du Kemberg au col du Climont et l'autre à Noirmont au départ du site naturel d'escalade de la Pierre de la Roche.

Voilà notre bilan de l'année écoulée.

Cette année nous poursuivrons notre travail avec le même engagement jusqu'au 15 mars, fidèles à la mission que vous nous aviez confiée en mars 2020.

Nous suivrons avec grand intérêt les travaux de rénovation de la mairie. J'espère que les travaux de l'église pourront débiter, marquant une nouvelle étape dans la valorisation de notre patrimoine religieux.

Comme toujours, notre action repose sur une vision : celle d'une commune dynamique, solidaire, respectueuse de son passé et résolument tournée vers l'avenir.

Nous le faisons avec pour seul objectif l'intérêt général.

Nous le faisons aussi pour le bien-être de nos habitants et l'avenir de notre village.

J'ai une **pensée toute particulière** pour ceux qui nous ont quittés, pour les malades et pour nos aînés qui sont hébergés en milieu hospitalier ou en EHPAD.

Lors de mes vœux, il est de coutume d'honorer et de récompenser **les mérites sportifs**.

Cette année, c'est le foot, les sports municipaux de Taintrux, le staff et les footballeurs de l'équipe (A) qui sont mis à l'honneur pour être montés au plus haut niveau départemental, en D1. Chers footeux, dirigeant et coach, toutes nos félicitations.

Le Président de l'une de nos associations sportives Taintrusiennes, l'ACHM (Athlétique Club de la Haute-Meurthe), M. Gilbert RAUTURIER, a également été mis à l'honneur pour avoir été nommé le 15 décembre 2025 par le Conseil Départemental des Vosges, dans la catégorie « Mérite du Bénévolat ».

Toutes nos félicitations à M. Gilbert RAUTURIER qui va passer le relais de la Présidence du club après plus de 40 années de bénévolat.

Enfin, au nom de toute l'équipe municipale, Je vous adresse mes pensées les plus sincères.

Que cette année nouvelle vous apporte douceur, joie et de beaux moments partagés avec vos proches. Une année 2026, pleine d'énergie positive, de projets inspirants et de belles réussites.

Avec ma plus grande fidélité.


Dans ce dernier Taintrusien de notre mandature, je vous présente les conseillères et conseillers qui n'ont pas été présentés lors des précédents bulletins municipaux.

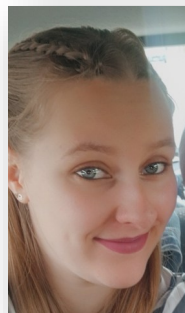
M. Fabrice MULLER, correspondant qualité client dans l'automobile réside chemin de Nolle-Pré. Fabrice fait partie des commissions de contrôle des listes électorales, des affaires scolaires, fêtes et cérémonies et urbanisme.



M. Olivier LAURENT, responsable réception d'une grande surface réside à Chaumont. Olivier est membre des commissions d'appel d'offre et des finances, de la vie associative, de l'activité économique et touristique.



Mme Orlane COLIN, auxiliaire de puériculture en halte garderie, réside chemin de Chevy. Orlane est membre des commissions de contrôle des listes électorales, des affaires scolaires, travaux-voirie, du personnel communal et de l'urbanisme. Elle est également membre du CCAS.



M. Manuel NEUGART, retraité de l'armée de terre est aujourd'hui apiculteur. Il réside aux Rouges-Eaux, chemin du Racineau. Manuel est membre des commissions Travaux voirie, sécurité-incivilité, forêt, fêtes et cérémonies.



Mme Sophie BORDRIE, infirmière à la retraite, aujourd'hui auto-entrepreneuse, réside à Chevy impasse Ez-Meixées. Sophie est membre de la commission activité économique et touristique et de la commission information-communication.



Nos associations...



Saison 2025/2026

132 licenciés
de 6 à 90 ans

4 marches nordiques par semaine

4 séances de gym par semaine cardio, renforcement musculaire, Fit Dance et stretching

Une école d'athlétisme, entraînement tous les mercredis

renseignements :
Sylvie Pierrat 06 72 98 47 97









ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION LES SOLDATS DE LOUIS

LOTO - BINGO TAINTRUX

SAMEDI 11 AVRIL 2026

Salle polyvalente
Ouverture des portes à 19h00 - 1ère partie à 20h30

NOMBREUX LOTS
RESTAURATION
BUVETTE

+ de 2700€ en Bons d'Achats
et pleins d'autres surprises

Nombreux Lots

- 6 ADULTE : 20€ LA PLANCHE DE 6 CARTONS
- 4 30€ LA PLANCHE DE 12 CARTONS
- 9 ENFANT (-12 ans): 10€ LA PLANCHE DE 3 CARTONS
- 3 2 parties pour les enfants dans la soirée

RÉSERVATIONS

A partir de 18h
06.27.02.85.31

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique



L'année fut riche de rencontres et de partenariats pour les **SOLDATS DE LOUIS**.

Cela nous a permis de contribuer à la campagne de Septembre en Or à hauteur de 17000€.

L'année 2026 s'annonce elle aussi prometteuse. Nous vous donnons rendez-vous le 11 avril 2026 pour notre 1^{er} loto et le 19 septembre 2026 pour une soirée caritative.

Merci à tous pour votre soutien!



"Clap de fin pour ECLAT" par Isabelle GARNIER

Après 13 ans d'existence, ECLAT clôture ses activités.

"ECLAT, Ensemble Coordonnons les Liens et Animations à Taintrux" a été créée en septembre 2012, dans la vocation de regrouper les associations taintrusiennes, pour effectuer des manifestations d'envergure telles que la fête du village.

Nous avons tenu ce challenge durant plusieurs années (jusqu'à l'année COVID), mais force est de constater qu'en fait, l'organisation n'était portée que par l'AROT pour le spectacle autour de l'orgue et par la poignée de bénévoles d'ECLAT. Cela a épuisé la petite dizaine de bénévoles qui se dévouait.

Nous avons tenté de poursuivre notre activité en proposant d'autres animations dans le village mais avec le risque de faire concurrence aux autres associations.

C'est donc naturellement que l'ensemble de l'équipe de bénévoles, suite à ma démission de la présidence, a décidé de dissoudre l'association.

Les fonds de trésorerie de l'association ECLAT seront répartis après décision des membres, à d'autres associations de TAINTRUX, qui œuvrent pour la vie du village et de ses villageois.

Nous avons apprécié de contribuer à cette dernière animation multi-associative pour Halloween. L'occasion de se coordonner une dernière fois et de constater que les bénévoles actifs de Taintrux sont eux aussi "adhérents multi-associatifs"

ECLAT a eu plaisir d'offrir, pour "sa dernière St Nicolas", un spectacle à tous les enfants de l'école de Taintrux, en plus des friandises et brioches.

Il faudra trouver un nouveau St Nicolas pour les années à venir...

Alors avec émotion, je remercie l'équipe de bénévoles qui m'a accompagnée durant ces 13 années et merci à vous pour votre participation aux animations que nous avons organisées avec éclat.

L'année 2025 a été riche de nouvelles expériences pour **l'association Terre-Plein.**

En 2026 nous allons continuer sur cette voie en espérant partager avec vous de beaux moments de rencontres et d'actions créatrices et festives.

Nous vous rappelons :

- Notre programme de stage consultable sur le site.
- Nos ATELIERS du MERCREDI:

Le matin de 10h à 11h30 pour les enfants de 5 à 10 ans.

À partir de 18h pour un public adulte désireux de pratiquer collectivement l'expérience de la création céramique.



Toutes les informations et conditions figurent sur le site <https://association-terre-plein.jimdofree.com/>

- 2026 sera l'année de résidence d'une nouvelle artiste : Aline Morvan qui nous vient de Suisse.

Comme pour chaque résidence nous allons mettre en place des actions de partenariat avec les structures sociales de la communauté d'agglomération.

Si les conditions sont réunies nous participerons aux JEMA du 7 au 12 avril ainsi qu'à la semaine des Arts.

Il faudra attendre novembre pour voir l'exposition du résident 2025 au CEPAGRAP.

L'Association pour le Rayonnement des Orgues de Taintrux

L'AROT a clos l'année 2025 avec un concert de Noël proposé le 13 décembre dans l'église du village. Un public nombreux et chaleureux malgré la saison a su apprécier la prestation de nos musiciens locaux.

Au cours de sa prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 7 février à 14 h 30, l'Association fera le point sur son activité. Si un public fidèle soutient les rencontres et animations musicales, ce sont surtout les dons des adhérents et la subvention municipale qui permettent d'assurer l'avenir du rayonnement de nos orgues.

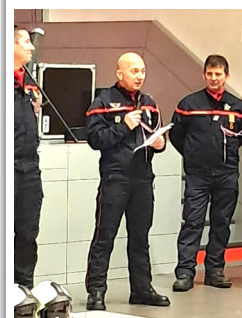
2026 sera l'année du 20^{ème} anniversaire de la restauration de l'instrument, toutefois il faudra probablement tenir compte des travaux prévus dans l'église sur la voûte dont l'état a impacté la bonne santé de l'orgue.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date du dimanche 21 juin, fête de la musique, pour notre apéritif concert à la salle polyvalente, moment de convivialité incontournable ! Au plaisir de vous y retrouver nombreux.



Au cours de l'année 2025, **les personnels du CIS (centre d'incendie et de secours) de Taintrux**, dirigé par le Sergent-chef Laurent MICLO, ont réalisé près de 40 interventions sur la commune et les secteurs voisins en renfort. Environ 80 % de ses missions concernent le secours à personne (sauvetage, chute, malaise, accident de la route ...). Les formations mensuelles de maintien des acquis permettent de maintenir un niveau de compétence adapté aux diverses sollicitations.

À l'occasion de la cérémonie de la Ste-Barbe, Quentin MICLO a été promu au grade de Sergent et Laurent MICLO s'est vu remettre l'insigne de chef de centre. Le Sergent-chef Thierry OCHS a profité de l'occasion pour remercier la municipalité pour son soutien envers les sapeurs-pompiers taintrusiens et a également annoncé sa volonté de laisser sa place à la tête de l'amicale après 16 années de présidence.





Thé dansant de l'Union Nationale des Combattants de TAINTRUX

La section de l'UNC de TAINTRUX a organisé son deuxième thé dansant au sein de notre commune le jeudi 2 octobre 2025 avec le concours de Frédéric BUCH et de son épouse Myriam. De 14h30 à 18h30, les 2 musiciens, connus et reconnus bien au-delà de la frontière des Vosges, ont su donner le rythme, mais surtout l'envie de danser aux participants présents ; ils étaient aussi nombreux que la première fois, soit une centaine.

Pour cette nouvelle édition, la prestation fut un succès et particulièrement appréciée de toutes et de tous.

L'Union Nationale des Combattants vous donne rendez-vous pour le prochain qui se déroulera le jeudi 23 avril 2026, jour de la Saint-Georges, Saint Patron de notre commune.



Repas dansant du 11 novembre

Comme tous les ans, le 11 novembre 2025, après avoir participé au Jour de la Commémoration de la Victoire et de la Paix et d'hommage à tous les Morts pour la France, l'Union Nationale des Combattants a organisé son traditionnel repas dansant dans la salle polyvalente de la commune.

Le Président, Bruno Grosgeorge a ouvert les hostilités en demandant à son porte-drapeau, Michel Weisrock, de le rejoindre ainsi que le camarade Didier Ehlert. Ce dernier ayant remarqué que Michel ne portait pas sur son béret l'insigne de son régiment d'origine, il s'en est procuré un et ensemble le lui ont remis pour compléter sa tenue de tradition.

Cette année, c'est le restaurant « Le Fumé d'Alex » de Saint-Léonard qui avait été choisi pour nous mitonner un Baeckoffe de canard, accompagné de pommes de terre et de patates douces, l'animation avait été confiée à notre fidèle, l'Orchestre Claude MICHEL de Xonrupt-Longemer.

Le repas particulièrement apprécié par les convives et l'ambiance proposée par nos musiciens ont agrémenté cette journée très conviviale. Elle a permis de renforcer encore et toujours les amitiés entre les participants, jeunes et moins jeunes, Anciens d'AFN ou non, frères d'armes ou non, adhérents ou non.



Les événements prévus par l'association des parents d'élèves.

Notre deuxième vente annuelle de fromages du Haut-Doubs se tient en ce moment, avec un retour des commandes avant le 23 février 2026 (dans notre boîte-aux-lettres devant la mairie), bon de commande disponible sur demande à parentstaintruxfcp@gmail.com ou en retrait à la mairie.



Notre partenariat avec les pépinières HUIN "Au fil des Saisons" à St-Michel aura lieu entre le 1^{er} et le 8 mai 2026 : nous déposerons un flyer dans toutes les boîtes aux lettres du village et sur présentation de ce flyer au magasin, 20% du montant de vos achats seront reversés à l'association pour les projets des écoles.

Le samedi 6 juin 2026 auront lieu nos 1^{ères} Olympiades Parents/Enfants. Venez passer un bel après-midi festif sous le signe du sport et de l'amusement entre petits et grands. Vous pourrez prolonger cette journée par un repas sur réservation. Plus d'informations suivront prochainement.



Activités pour les plus jeunes.

Le centre aéré a eu lieu du 20 au 24 Octobre sur le thème d'Halloween.

Une trentaine d'enfants de 3 à 11 ans a préparé cette fête en réalisant des décorations pour la marche d'Halloween qui avait lieu le 31 dans notre village en collaboration avec différentes associations (MJC, Éclat, Association des Parents d'élèves, CAPS et l'Envers production).

Les enfants ont profité d'un spectacle "SORCIER ET SORCIÈRE" proposé par Philippe POCHAT.

Nous sommes également allés au complexe associatif pour y faire différents ateliers :

- animation contes,
- activité puzzle géant,
- atelier bricolage avec création d'une lanterne et d'une guirlande d'Halloween.

Pour clôturer la semaine, nous sommes allés à la ferme de la prairie à Portieux pour une journée bien remplie avec visite de la ferme le matin, suivie d'une chasse aux bonbons l'après-midi. Les enfants sont repartis avec un sachet de bonbons.



**Les plaisirs
de la glisse
à l'école!**



La gestion du quotidien...

IMPREVISIBLES HIVERS ...

Force est de constater que le changement climatique influe sur la météo de notre globe.

Il en résulte une viabilité hivernale difficilement programmable.

Le froid est là, la neige est abondante et c'est normal, nous sommes en hiver.

A bien des endroits les températures sont bien en dessous de la normale de saison... sans parler du ressenti propre à chaque individu.

L'institution météorologique note que le niveau de froid connu en ce début d'année 2026 n'avait pas été atteint depuis février 2018, date de la dernière vague de froid recensée à l'échelle nationale.

La ponctualité et la soudaineté des événements climatiques hivernaux demandent à notre personnel des Services Techniques une mobilisation de chaque instant.

Face à ces événements, une première approche peut se fonder sur les relevés du service météorologique, le patrouillage aux endroits sensibles, le visu du phénomène routier lié aux zones ombragées, le trafic routier, etc.

Conscient de la forte attente sociétale des usagers, de l'ensemble des spécificités locales, des contraintes liées à la largeur de nos voies communales, le maintien de nos routes doit rester compatible avec la réalité climatique.

La priorisation est donnée aux axes les plus fréquentés comme le passage des bus scolaires, les voies communales à forte déclivité, le passage de certains cols, les usagers du service public, sachant qu'il faudra passer plusieurs fois sur les mêmes trajets en fonction de l'enneigement ou des zones verglacées.

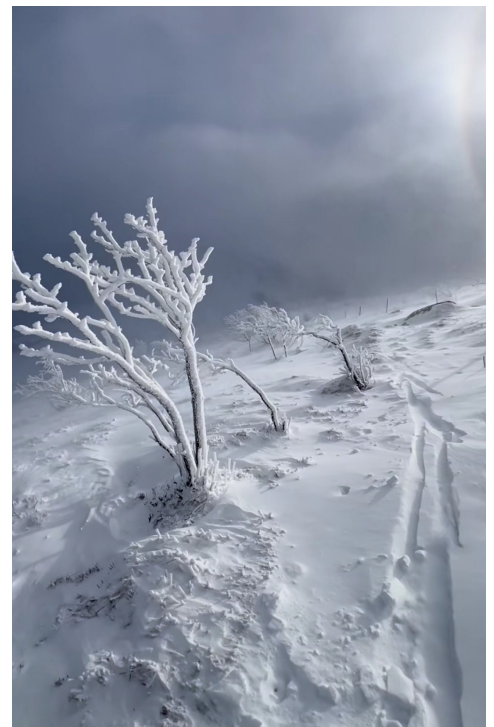
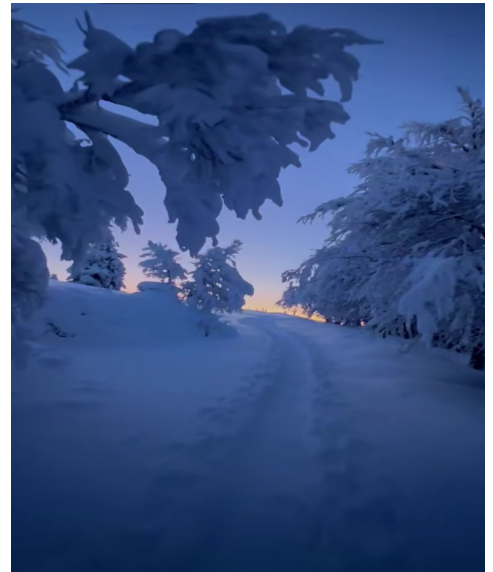
Nos moyens humains et matériels définissent notre capacité de salage et de déneigement.

Et si nous n'assurons pas pleinement le cheminement piétonnier en fonction des considérations d'usage, il est de bon ton de rappeler à nos administrés qu'il y va de la responsabilité des propriétaires des habitations, immeubles ou commerces de saler et déneiger les trottoirs devant chez eux.

Au passage, le sel de déneigement ne règle pas tout. La véracité du traitement préventif du verglas varie en fonction du trafic et des variations de température dans l'instant. En dessous de -6, -8°C, le manque d'humidité dans l'air ne permet pas d'enclencher le phénomène de fonte.

Réapprenons à vivre avec ces périodes d'enneigement en circulant prudemment, équipés de pneumatiques d'hiver, et pratiquons courtoisie et reconnaissance envers ceux qui ne comptent pas leur temps pour rendre praticables nos voiries.

Implicitement il y aura toujours des déçus, implicitement notre équipe se pourvoira aux demandes de nos administrés en fonction de la disponibilité.



RESERVE INCENDIE DU HAUT-FER DANS LE CADRE DE LA DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Après bien des démarches de régularisation au titre de la loi sur l'eau auprès du bureau d'étude SINBIO-SCOP ingénierie et maîtrise d'œuvre pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques, une mise en conformité de l'étang communal du Haut Fer pour un usage de réserve incendie pourrait se finaliser.

Antérieur à 1961, ce plan d'eau alimenté par le bassin versant du ruisseau de la Scierie Fouriotte offre l'avantage de minimiser l'utilisation de l'eau potable de la commune pour la lutte contre les incendies.

Il va de soi que des aménagements préparatoires sont à mettre en place. Une première opération de vidange avec récupération des poissons existants (merci à Mme & M. COLMANT pour cette intervention) avant toute autre opération comme une reprise des ouvrages existants en amont et en aval de l'étang.

Suivi d'une coupe drastique et radicale sur la végétation ligneuse des bords de la digue de l'étang redonnant lumière et espace en ce lieu.

Après avoir curé le fond et conforté une partie de la digue, une remise en eau progressive mettra en exergue cet étang en réserve incendie. Une clôture périphérique souligne cet espace.

UNE BONNE CASSE...

Nous ne saurions que trop rappeler à chacun(e) de nos administré(e)s l'importance de surveiller la pousse de ses arbres au droit d'une ligne aérienne (fibre, Enedis, éclairage public...).

Tout comme les arbres plantés sur un domaine privé sont de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant, leur élagage est à la charge de ces derniers dans la mesure où la distance entre les branches et la ligne ne respecte pas la réglementation.

Nous recommandons aux propriétaires de prendre conscience de l'impact de ces chutes en abattant les arbres les plus dangereux, à la fois pour protéger l'alimentation des lignes aériennes quel que soit le fournisseur et pour la sécurité de tous.

Les conséquences d'une chute d'arbre peuvent être coûteuses pour le propriétaire s'il est avéré une négligence de sa part.

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes propriétaire.

En application de l'article 50 de la [loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité »](#), un maire peut sanctionner une personne d'une amende d'un montant maximal de 500€ lorsqu'elle ne respecte pas un arrêté communal l'obligeant à élaguer et entretenir des arbres et haies donnant sur la voie publique ou le domaine public.





Commandes groupées de pellets et de fuel.

Le conseil des sages de Saint-Dié des Vosges propose une session de commandes groupées de pellets et de fuel afin de diminuer les coûts.

Si vous souhaitez en bénéficier, il faut appeler la mairie pour vous inscrire (03 29 50 07 09).

La mairie servira d'intermédiaire avec le conseil des sages de Saint-Dié des Vosges.

ETAT CIVIL

NB: seules les annonces ayant reçu une autorisation écrite d'affichage sont publiées.

Félicitations pour leur mariage:

FAHS Camille et Emeric, le 26 septembre 2025

LOUDIN Chloé et Eddy, le 22 novembre 2025

Bienvenue à:

DAVID Anna née le 05 octobre 2025 de COTTIN Mathilde et de DAVID Philippe

CHATEY Emeraude née le 01 janvier 2026 de CARO Elodie et de CHATEY Anthony

Toutes nos pensées pour la famille de:

DEFORCHE Géno décédée le 10 janvier 2026

Jeu concours !

Ce jeu est ouvert aux **Taintrusiens majeurs** hors membres du conseil municipal.

Il s'agit de reconnaître la localisation de cette inscription de notre commune.

Vos bulletins de participation sont à déposer dans l'urne de la mairie avant le 21 février 2026.

L'heureux gagnant se verra offrir deux repas au restaurant des Deux Frères.

Il y aura un tirage au sort dans le cas où plusieurs participants auraient trouvé la bonne réponse.



Madame ENAUX est l'heureuse gagnante de notre dernier jeu :

Il fallait trouver les **Menottes cabriolet**

BULLETIN DE PARTICIPATION:

NOM:.....

Prénom:..... Age:.....

Adresse:.....

.....

Numéro de téléphone:

On peut découvrir ces écritures à

.....



Les cérémonies commémoratives.

Commémoration des combattants de la Grande Guerre

Afin de perpétuer le devoir de mémoire et par respect de nos Anciens au sein de notre commune, nous avons commémoré le 27 septembre 2025 les combats locaux de la première guerre mondiale, d'août et septembre 1914. Cette cérémonie s'est déroulée traditionnellement en deux phases, l'une en l'honneur du Capitaine BLANCHARD et ses canonniers, à Rougiville, et la seconde en hommage au Grand Rabbin Abraham BLOCH, au Col d'Anozel.

Présidée par le maire Pierre CHACHAY, la cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Gaëtan DUSSAUSAYE, député de la deuxième circonscription des Vosges, Madame Charline PRINCE, conseillère régionale et maire de Frapelle, Madame Mathilde HINGRAY, attachée parlementaire, représentant Monsieur Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges, Madame Claude KIENER, Vice Présidente de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, représentant Monsieur Claude GEORGE, son Président, le Général de gendarmerie Marc HAMEL, Président de la société de la Légion d'Honneur de Saint-Dié-des-Vosges et Président des Amis de la Gendarmerie de Saint-Dié-des-Vosges et la Major Sandrine DUFRENNE de la Circonscription de Police Nationale de Saint-Dié-des-Vosges, représentant le Commandant Manuel DOMINGUEZ, son Chef, des maires des communes environnantes ou leurs représentants, du président du Souvenir Français de Saint-Dié-Taintrux, du Vice Président de la communauté israélite de Saint-Dié-des-Vosges, du chef de centre d'incendie et de secours de la commune, de porte-drapeaux, d'élus, d'anciens combattants, d'une délégation de l'Union musicale de Plainfaing et de villageois.

Après le rappel des faits historiques devant chaque monument par Monsieur Frédéric MARCHAL, conseiller municipal de la commune, les autorités présentes ont procédé à un dépôt de gerbes, suivi de la sonnerie « Aux Morts », d'une minute de silence et du refrain de la Marseillaise.

L'assemblée a ensuite rejoint la salle des fêtes de la commune où le maire a rappelé le devoir de mémoire.

Un vin d'honneur a été servi en toute convivialité pour clôturer cette journée riche en émotions.



Cérémonie au Col du Haut-Jacques

Moment de recueillement en mémoire des 350 soldats américains de la 3^{ème} Division qui sont tombés dans le secteur entre le 27 octobre et le 4 novembre 1944, ainsi que les 305 Français, résistants et civils, qui ont perdu la vie.

Le 25 octobre 2025, cette cérémonie a réuni comme chaque année la société civile et militaire, dans le même but d'honorer ceux qui ont beaucoup donné, souvent leur vie, pour un idéal que nous défendons encore aujourd'hui.

Le Maire de la commune de Taintrux, Monsieur Pierre CHACHAY, accompagné de Madame Florence RICATTE, adjointe, du Président de l'Union National des Combattants de Taintrux, Monsieur Bruno GROSGEORGE, ainsi que son porte-drapeau, Michel WEISROCK, a déposé une gerbe traditionnellement au monument de la 3^{ème} division US.

Après le salut aux porte-drapeaux, la célébration s'est terminée autour d'un vin d'honneur offert à la Mairie des Rouges-Eaux.



Cérémonie du 11 novembre 2025

Comme tous les ans, la cérémonie du 11 novembre 2025 s'est déroulée en deux phases. Une montée des couleurs a débuté la célébration au Carré militaire, suivie d'un dépôt de gerbe du Comité du Souvenir français Saint-Dié-Taintrux. Ensuite les participants ont rejoint le monument aux Morts de 14-18, sur la place proche de l'église.

Monsieur Pierre CHACHAY, Maire de la commune, a présidé cette manifestation et a lu le message ministériel. Ensuite deux gerbes (Union nationale des Combattants et Mairie) ont été déposées au pied du monument. En ce jour de commémoration de tous nos « Morts pour la France », l'appel a été réalisé par Madame Florence RICATTE, adjointe de la commune.

Il est à noter une forte participation des élèves volontaires du groupe scolaire de la commune de TAINTRUX, qui ont déposé individuellement des fleurs au monument et ont chanté la Marseillaise sous la direction de leur professeure, Valérie BOUSSIER. Cette intervention est toujours très appréciée lors de nos cérémonies.

Un verre de l'amitié a clôturé cette matinée consacrée à nos Anciens.



Cérémonie du 5 décembre 2025.

Le mardi 5 décembre 2025, dans le cadre de la programmation des cérémonies intercommunales, la commune de Taintrux a organisé celle consacrée à la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Présidée par Monsieur Pierre CHACHAY, Maire de la commune, cette célébration s'est déroulée en plusieurs phases : une montée des couleurs, la lecture du message ministériel.

Un premier dépôt de gerbes de l'Union Nationale des Combattants de Taintrux, par les Présidents présents, les sections de Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Saint-Léonard et Taintrux.

Un second de la commune de Taintrux par le Maire, accompagné des maires présents ou leurs représentants, ainsi que les autorités civiles et militaires.



LE SAVIEZ-VOUS?

Pourquoi février reste un mois froid ?

Même si les jours rallongent, février est souvent l'un des mois les plus froids de l'année. Le sol et l'air ont accumulé le froid durant tout l'hiver. Ce phénomène, appelé inertie thermique, explique la persistance des gelées.

Pour la nature, pourtant, le cycle du printemps est déjà enclenché.

En février, la forêt se réveille en silence

La forêt entre en février dans une phase décisive. Les jours rallongent sensiblement et cette lumière nouvelle agit comme un signal naturel. Même si le froid persiste, la vie reprend peu à peu sous le sol et dans les troncs.

Les racines s'activent, la sève commence à remonter dans certains arbres et les bourgeons grossissent.



Les arbres ne dorment jamais complètement

Contrairement aux idées reçues, les arbres ne sont pas totalement au repos en hiver. En février, leurs racines continuent de fonctionner et de stocker des réserves. À l'intérieur du tronc, l'activité reprend lentement lorsque les conditions deviennent favorables.

Observer les bourgeons est un bon moyen de suivre l'avancée du réveil printanier.



Les oiseaux recommencent à chanter

Si vous entendez davantage d'oiseaux en février, ce n'est pas un hasard. Certaines espèces forestières commencent à marquer leur territoire et à attirer un partenaire. Le merle noir, la mésange ou le rouge-gorge figurent parmi les premiers chanteurs. Le chant est souvent l'un des tout premiers signes audibles du changement de saison, bien avant l'apparition des feuilles.



Les premières fleurs du sous-bois

Certaines plantes profitent de la fin de l'hiver pour fleurir avant que les arbres ne se couvrent de feuilles. Le perce-neige, le crocus ou l'hellébore apparaissent parfois dès février. En fleurissant tôt, elles bénéficient de la lumière encore abondante au sol. Ces floraisons discrètes annoncent le retour prochain des couleurs et de la biodiversité en forêt.



Sudoku niveau : Sudoku Confirmé

			3		8	7	5	6
		3						4
	7		4		2	9	1	
	9			5	4	8		
4		2	1			5	6	
5			8					
7	5			3		6		
			9				4	
	3		7		6			

LE TAINTRUSIEN

Editeur : Maire de TAINTRUX

Directeur de la publication : P. CHACHAY

Équipe de rédaction : M. CHAMPREUX, JL. CUNY, G. VENNET, F. RICATTE, B. GROSGEORGE, R. VILLENEUVE, S. BORDRIE.

Impression : L'ORMONT IMPRIMEUR